

Image not found or type unknown



Préavis en famille d'accueil.

Par **aldaus**, le **09/04/2024** à **19:51**

Bonjour.

Notre maman est en famille d'accueil pour personnes âgées.

L'accueillant nous a mis en préavis car elle ne trouve plus d'infirmier (e) pour faire les toilettes et cela est une charge trop lourde pour elle.

Nous avons donc 2 mois pour trouver un nouvel hébergement. Nous l'avons trouvé et ma maman quitte la famille le 15ème jour du 1^{er} mois de préavis.

Nous avons payé le 1^{er} mois complet et l'accueillant nous demande de payer le 2ème mois.

Est-il dans son droit alors qu'il dénonce le contrat?

Merci pour votre réponse.

Alain

Par **yapasdequoi**, le **09/04/2024** à **20:47**

Bonjour,

Il faut relire le contrat. Vous y trouverez votre réponse.

Par **aldaus**, le **09/04/2024** à **20:51**

Merci. c'est bien sur ce que nous avons fait. Il est juste fait mention des 2 mois de préavis sans mention de mois dûs ou pas.

Si vous avez un avis, merci. Alain

Par **yapasdequoi**, le **09/04/2024** à **21:35**

"2 mois de préavis " veut dire que vous payez les 2 derniers mois.